



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné:

Lors d'une séance publique qui se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages (Québec) J0T 1K0, le 13 décembre 2019, à 19 h, les membres du conseil étudieront la demande de dérogation mineure suivante :

- Autoriser un empiétement de 0,69 mètres du coin de la fondation d'un bâtiment principal dans la bande de protection riveraine du 264, chemin du Lac-de-la-Carpe, en contravention avec le règlement de zonage 07-2000, à l'article **10.6.1** *Dans les rives, sont interdits toutes les constructions, tous les ouvrages, tous les travaux et toute transformation de la végétation, y compris l'abattage d'arbres (...).*

À cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ à Lac-des-Plages, ce 20 novembre 2019.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Dagenais', is written over a horizontal line.

Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier
